

Rencontre du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec

*Le jeudi 8 septembre 2005 à 19h15
Salle du conseil de Saint-Joachim, 172, rue de l'Église*

Compte rendu

Présences

Membres

M. Raymond Audet M. Gaston Gagnon
M. Loïc Lévesque M. Georges Larochelle
M. Richard Legault M. Jean-Claude Clouet
M. Bernard Paré

Observateurs

M. Jacques Pichette
M. Denis Robillard
M. Benoît Delisle
M. Eric Lehmann

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du compte rendu de la réunion du 9 juin 2005
 3. Désignation des membres du comité de sélection de la firme pour le site Internet
 4. Présentation des résultats du suivi environnemental du printemps et de l'été
 5. Étude hydro-géologique
 6. Résurgences le long de la rivière Sainte-Anne
 7. État des dépenses
 8. Varia
 9. Date de la prochaine rencontre et sujet à l'ordre du jour
-

La rencontre du Comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement de la Ville de Québec s'est tenue le jeudi 8 septembre 2005 à la Salle du conseil municipal de Saint-Joachim. L'activité s'est déroulée en soirée, de 19h00 à 21h20.

- M. Gagnon débute la rencontre en remerciant de leur présence les membres du comité. M. Gagnon questionne les participants à propos du mode de fonctionnement des rencontres. Il propose que les participants demandent la parole et que le président désigne l'ordre de parole pour garder le respect et la bonne compréhension lors des discussions. La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour

- Aucun ajout
- M. Larochelle, propose de garder le point *Varia* ouvert.
- L'ordre du jour et la proposition de M. Larochelle sont adoptées à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 9 juin 2005

- M. Audet mentionne une correction au titre. Nous devrions lire "Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec" au lieu de "Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Joachim".
- Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Désignation des membres du comité de sélection de la firme devant réaliser le site internet

- Il est précisé que les membres désignés sur ce comité ne doivent pas participer à l'appel d'offre.
- Trois personnes sont proposées. Leur candidature est acceptée à l'unanimité :
 - M. Lévesque ;
 - M. Larochelle ;
 - M. Paré.
- Le comité sera supporté par M. Robillard.

4. Présentation des résultats du suivi environnemental du printemps et de l'été

M. Robillard fait une présentation des résultats du suivi environnemental couvrant certains sujets : A) Eaux souterraines, B) Eaux de lixiviation, C) Eaux de surface et D) Biogaz. Durant cette présentation, quelques questions ont été posées :

A) Eaux souterraines

Question : M. Lévesque demande si les valeurs sont la moyenne des puits et s'ils sont disponibles au détails par puits.

Réponse : M. Robillard répond que oui. Les valeurs sont des moyennes et les données détaillées sont disponibles sur le CD qui sera utilisé pour la création du site Internet.

Question : Au sujet du plomb au LES, M. Audet demande pourquoi il y a une pointe évidente dans les données présentées.

Réponse : M. Delisle répond que cette pointe aurait été causée par une forte pluie.

Question : M. Lévesque demande si la pointe est située à un seul piézomètre et si les piézos en périphérie sont dilués.

Réponse : M. Delisle répond oui, il s'agit du piézo no. 12 et oui, les autres piézos sont dans le sens de l'écoulement des eaux.

B) Eaux de lixiviation

Question : M. Gagnon demande si l'on traite toujours des eaux de lixiviation à Beaupré.

Réponse : M. Delisle répond oui. Cette année cela représente environ 10 000 m³.

Question : M. Larochelle demande qu'est-ce le bruit de fonds. Est-ce une expression?

Réponse : M. Delisle répond que c'est une expression désignant les conditions de l'environnement avant les interventions humaines. Selon l'article 49, il y a des normes à propos du bruit de fonds.

Requête : M. Lévesque aimerait voir la localisation de chaque piézomètre pour mieux comprendre l'écoulement des eaux souterraines.

Réponse : M. Robillard répond que cette information est disponible dans le rapport détaillé.

- Six autres personnes aimeraient voir le rapport avec le détail des résultats ainsi que la carte de localisation des piézomètres.

Réponse complémentaire : M. Delisle répond que certaines données donnent des indices sur l'écoulement des eaux souterraines mais que les connaissances sur la nappe phréatique sont insuffisantes.

Question : M. Pichette demande si la profondeur des puits extérieurs varie.

Réponse : M. Delisle répond que non, la profondeur est de près de 200 pieds. Il y a deux nappes d'identifiées. La première est au niveau des piézomètres, à proximité des déchets, et la deuxième, plus profonde, sert le site comme source d'eau potable.

C) Eaux de surface

D) Biogaz

5. Étude hydro-géologique

Question : M. Lévesque demande quand cette étude sera réalisée.

Réponse : M. Delisle répond que la firme SNC Lavalin prépare présentement le devis pour aller en appel d'offre. Ce devis est spécifiquement préparé en fonction des besoins du site. L'hydrogéologue, M. Denis Isabel connaît très bien le site en y ayant déjà fait plusieurs études.

Question : M. Pichette demande si la stratigraphie sera incluse dans l'étude car une des grandes questions est le comportement de l'eau souterraine?

Réponse : M. Delisle répond que c'est sûr et certain qu'elle va faire partie de l'étude, la méthodologie sera à déterminer avec l'analyse 3 dimensions de l'écoulement. Il ajoute que les nouvelles cellules du LET sont surélevées car il y a une nappe d'eau près de la surface.

Question : M. Lévesque demande si l'analyse du rock et de ses failles va faire partie de l'étude? Il précise qu'il faudrait s'il y a lieu, un écran drainant pour couper l'accès de l'eau souterraine dans le LES en plus des efforts de réduire les eaux de lixiviation avec la membrane imperméable.

- Discussion sur la disposition du rock et l'importance de connaître le sous sol du LES pour bien fermer le site.

Réponse : M. Delisle répond que le but au LES est de fermer le site aux eaux de surfaces. Bien entendu, on va vérifier si une nappe d'eau circule dans les déchets. Cependant, le rabattement de nappes n'est plus permis par le MDDEP dans le cadre de l'exploitation d'un

site d'enfouissement. Est-ce la même chose lors de la fermeture d'un site? Cela reste à vérifier.

- M. Lévesque demande de vérifier s'il est possible de rabattre les nappes d'eau lors de la fermeture d'un site.

Question : M. Pichette demande quand cette étude sera disponible?

Réponse : M. Robillard répond qu'elle est prévue au budget de 2006 et qu'elle est d'une durée de 8 mois. Elle devrait donc être prête à la fin de l'été 2006.

Question : M. Legault demande s'il est possible de voir une synthèse du devis pour connaître les grands points de l'étude?

Réponse : M. Robillard répond que le point pourrait être discuté lors de la prochaine rencontre.

Question : M. Paré demande s'il y a des inquiétudes sur la nappe d'eau remontante au LET et comment cette nappe s'est comportée lors de grandes pluies?

Réponse : M. Delisle répond qu'il y a un capteur qui vérifie la pression d'eau et que celle-ci semble correct pour l'instant. Lors de la grande pluie de 105 mm beaucoup d'eau a été transportée par citerne.

6. Résurgences le long de la rivière Sainte-Anne

- M. Audet résume sa rencontre avec M. Kelso.
 - M. Kelso a dit qu'il faut descendre la rivière en kayak pour constater le problème et qu'il chargera 150\$/jour au comité pour y aller.
 - Selon plusieurs membres du comité, il est important de savoir à quand datent les observations faites par M. Kelso. Si ces observations datent de l'ancienne administration du LES, il sera difficile de faire suite au dossier.
- M. Delisle indique qu'il serait possible de faire un suivi via le sentier des draveurs, une zone de 600 à 700 mètres le long de la rivière. Cette question pourrait faire partie d'un plan d'intervention suivant les résultats de l'étude hydrogéologique.
- M. Pichette mentionne que le comité devrait inviter M. Kelso à présenter ses informations pendant une réunion du comité.
- M. Legault demande si nous pouvons mettre 150\$ du budget du comité sur cela aider M. Kelso à préciser ses informations.
- M. Lévesque propose que l'étude hydrogéologique soit complétée avant de rencontrer M. Kelso.
- M. Clouet n'est pas en accord avec le fait de payer les services de M. Kelso.
- M. Gagnon croit que les observations faites par M. Kelso ne sont plus apparentes qu'elles ont sans doute été visibles il y a plus de 10 ans.
- M. Pichette mentionne que de payer M. Kelso pour vérifier ses dires peut créer un précédent non souhaitable au comité.
- M. Delisle indique que l'ancien exploitant du LES a eu plusieurs plaintes du MENVIQ à propos de déversement direct à la rivière.

7. État des dépenses

- Le niveau des factures en dates.
 - Secrétariat 282,00\$
 - Il reste 12 900,00\$ pour le comité avant la fin de décembre. Après cette date, le budget 2005 tombe à 0\$. Cependant, un nouveau budget de 15 000,00\$ est reconduit en janvier 2006.
 - Après les dépenses pour le site Internet et quelques autres, il restera dans le budget 2005 du comité environ 7 000,00\$ à 8 000,00\$.

Question : M. Pichette demande s'il est possible de transférer les sommes non-dépensées en 2005 sur le budget 2006.

Réponse : M. Robillard répond non. Cependant des engagements peuvent être pris en 2005.

Question : M. Paré demande si les responsables de la ville de Québec ont des suggestions de dépenses?

Réponse : M. Delisle répond que cela serait à voir.

Question : M. Pichette demande s'il est possible d'avoir des dépenses de cartographie?

Réponse : M. Delisle répond oui si cela consiste à vulgariser les cartes techniques.

- M. Legault propose une vue panoramique du site.
 - M. Delisle mentionne que c'est possible avec les photos aériennes qu'ils prennent chaque année.
 - M. Lévesque propose d'utiliser un modèle 3D du terrain pour vulgariser l'information.
- M. Legault propose de mettre l'état des dépenses au début de l'ordre du jour pour mieux décider les dépenses en cours de réunions.
 - M. Gagnon est contre la proposition de M. Legault car cette manière de procéder est contraire à la procédure ayant cours dans le monde municipale.
 - M. Robillard précise que ce point est toujours à l'ordre du jours et il suggère de se référer à la dernière réunion.

8. Varia

Nouvel exploitant

- M. Robillard mentionne qu'un nouvel exploitant va remplacer M&M pour l'opération du LET. Les deux employés seront toujours en poste (M. Leclerc et M. Mathieu). Les termes du contrat sont similaires au contrat précédent mais la ville y a ajouté l'entretien des bâtiments.
- M. Robillard mentionne que le captage de biogaz couvrira deux fois plus de superficie. De fait, toute la superficie du LES sera couverte l'an prochain.
 - M. Delisle mentionne que l'exploitation du biogaz n'est pas certaine et qu'elle ne pourrait pas dépasser la notion de chauffage des bâtiments.

Question : M. Pichette demande pourquoi changer d'exploitant?

Réponse : M. Robillard répond que le contrat de 5 ans est terminé et que cela doit aller en soumission publique.

Question : M. Larochelle demande si M&M exploite d'autres sites et si son siège social est au Québec?

Réponse : M. Delisle répond oui aux deux questions.

- M. Larochelle mentionne qu'il a vu 2 camions venant de l'Ontario à l'entrée du site.
 - M. Delisle répond que ces camions ne peuvent pas apporter de matière à enfouir sur le site. Il y a certainement eu méprise.

Sensibilisation

Question : M. Lévesque demande si les problèmes de fréquentation du site par des VTT persistent.

Réponse : M. Robillard répond qu'ils ont installé de la signalisation et deux caméras. Le problème semble survenir principalement au printemps et à l'automne.

- M. Gagnon propose le service d'agents de sécurité avec des moyens de répression.
 - Il y aura retour sur le sujet à la prochaine réunion.

Question : M. Clouet demande s'il y a des déchets biomédicaux au site?

Réponse : M. Delisle répond non.

Question : M. Legault demande si le comité peut faire des dépenses via des organismes sans but lucratif pour réaliser de la sensibilisation du public?

- M. Gagnon précise que ce type d'action ne relève pas du comité.
- M. Pichette rappelle que le comité doit informer la population de ses travaux.
- M. Legault propose de réaliser une porte ouverte au site d'enfouissement.
- M. Robillard informe que le programme du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) va dépenser dans les prochains mois 1 200 000,00\$ pour la sensibilisation. Cet argent provient de la Ville de Québec et de la CMQ.
 - M. Gagnon précise qu'au niveau de la MRC, ils sont très satisfaits des résultats de la campagne de recyclage et qu'ils attendent le bac brun.

Question : M. Lévesque demande s'il y a des dépenses au niveau communautaire pour sensibiliser la population?

Réponse : M. Delisle répond non, mais qu'il est possible de faire une porte ouverte et qu'un sondage pour valider les préoccupations de la population est une dépense possible pour le comité.

9. Date de la prochaine rencontre et sujet à l'ordre du jour.

Le comité de sélection du site Internet

- Le rendez-vous sera confirmé par courriel dans les prochaines semaines.

Comité de vigilance

- Tous s'entendent sur la prochaine rencontre d'être le 10 novembre 2005.

- M. Legault propose que la rencontre soit à 19h15, acceptée à l'unanimité.

Sujets pour les prochaines rencontres

- Programme de surveillance été 2005.
- Devis pour l'étude Hydrogéologique.
- Compte rendu de la sélection des soumissions pour le site Internet.

Document préparé par Eric Lehmann, Association des amis du cap Tourmente.